



Alors que le dernier contrôle de l'ASN du 4 février 2010 note encore des irrégularités, les militants antinucléaires attendent que la justice leur offre des armes.

**CARPENTRAS.** Deux ans après des fuites d'uranium et une gestion contestable de l'alerte, la justice se penche sur les défaillances de la filiale d'Eurodif.

## La Socatri en procès

■ L'événement avait créé beaucoup d'émoi en 2008 : 74 kg d'uranium avaient été déversés par accident dans les rivières avoisinantes du site nucléaire de Tricastin dans la nuit du 7 au 8 juillet et les autorités concernées n'avaient été informées que 10 heures après le déclenchement de l'alarme. L'incident provenait de la société auxiliaire Socatri, filiale à 100% d'Eurodif, elle-même filiale d'Areva Tricastin : 250 personnes y sont employées à traiter des déchets liquides chargés d'uranium et de fluor et à assurer la maintenance des équipements des autres filiales sur le site. A l'époque, même Charles-Antoine Louet, responsable de l'Autorité de Sécurité Nucléaire (ASN) à Lyon, notait que « les conditions d'exploitation lors de l'incident présentaient des irrégularités par rapport aux dispositions réglementaires applicables », et que l'information des pouvoirs publics n'était pas satisfaisante.

**Sortir du nucléaire ?**  
De nombreux militants et associations ont alors décidé de porter plainte contre la SOCATRI. Le procès avait lieu hier au Tribunal de Carpentras, et comportait deux volets : les violations du code de l'environnement (pour avoir accidentellement versé des produits chimiques dans les eaux souterraines) et de la loi de sécurité nucléaire de 2006 (pour avoir omis de déclarer sans délai l'incident). De nombreuses associations (dont le réseau Sortir du Nucléaire, la CRIIRAD) et quelques particuliers (voisins du site ou militants connus comme M.

### Sortir du nucléaire ?

Delauzun) étaient présents ou représentés par des avocats. Pour Jean Revest, l'un des porte-parole de la coordination Antinucléaire du Sud-Est, il s'agit d'obtenir « l'arrêt immédiat de ce site et du nucléaire en général : notre santé et notre vie sont menacées au quotidien à cause d'un petit groupe, d'un lobby du nucléaire, alors que ni les citoyens, ni les députés n'ont été consultés sur le choix de l'énergie nucléaire ».

**Rentabilité contre sécurité ?**  
Pour un autre, c'est la réforme du marché français de l'électricité qui va encore dégrader la situation ; le gouvernement veut brader le parc nucléaire au privé « sous prétexte de concurrence libre et non faussée » ; les concurrents d'EDF vont profiter largement de ces

### Rentabilité contre sécurité ?

moyens de productions en place, et auront donc tout intérêt à ce que la durée d'exploitation des centrales soit prolongée au delà de 30 ans... Cela même alors que la libéralisation de l'énergie a montré ailleurs son échec : augmentations des factures, reculs de investissements, maintien de centrales jusqu'à une durée de 60 ans... « Il y aura encore plus à craindre pour la sécurité : celle de l'approvisionnement en énergie (coupures intempestives), celle des installations avec un recours accru aux sous-traitants, etc, puisque ce qui intéresse les opérateurs privés c'est avant tout la rentabilité, à savoir que ça rapporte beaucoup sans que ça leur coûte trop ».

A 20h, la date du jugement n'était toujours pas connue.

LYDIE MALLET/MS

La Marseillaise 18 juin 2010

## ANTINUCLÉAIRE

Hier matin, devant le tribunal, une cinquantaine de membres de la coordination antinucléaire Sud-est étaient présents pour soutenir les populations et les salariés victimes. Les plaintes des associations écologistes ont d'ailleurs été examinées par le tribunal.

"Le procès démontre au quotidien que le nucléaire est nocif," lançait Jean Revest, l'un des porte-parole. "Nous demandons l'arrêt pur et simple du nucléaire en France, qui est une aberration économique, qui atteint l'eau, contamine toute la chaîne alimentaire et est responsable de cancers."

Il dénonce encore la mascarade du "Grenelle de l'environnement" qui autorise les exploitants nucléaires à augmenter encore leurs rejets radioactifs.

La Provence 18 juin 2010